

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les p'tits Acadiens Inc.	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 11 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits Acadiens Inc.		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Du Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	14 nov. 2022	
Commentaires : Trois employées n'ont présentement pas de RCR valide. L'administratrice est avisée que les éducatrices ne peuvent être seule et qu'elles doivent toujours être accompagnés d'une éducatrice ayant un RCR valide.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mai 2023	
Commentaires : Une nouvelle employée est inscrite au 90 hrs exigé par le gouvernement. Lorsque celle-ci aura complétée sa formation cette lacune sera corrigée. Debut de la formation novembre 2022.			
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	26 oct. 2022	26 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	26 oct. 2022	26 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	26 oct. 2022	26 oct. 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	04 nov. 2022	
Commentaires : -On doit retrouver au dossier de l'enfant un carnet d'immunisation à jour, une exemption pour raisons médicales ou une objection signée par les parents. 4 sur 10 dossiers manquent le carnet.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	14 nov. 2022	
Commentaires : 3 éducatrices doivent avoir un certificat de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C délivré par un formateur approuvé à la suite d'un cours de 16 hrs.			
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	26 oct. 2022	26 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : c) à chaque sortie.	44(c)	04 nov. 2022	
Commentaires : Une trousse de premier soin qui contient ce que prévoit le règlement du NB en vertu de la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail doit être accessible et complète à chaque sortie.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	04 nov. 2022	
Commentaires : -Une preuve d'immunisation ou d'exemption doit être au dossier de chaque préscolaire de la garderie.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Discussion avec l'exploitante concernant les RCR, trousse de premier soin, discipline positive, planification des activités, formulaires à remplir tel que maladie possible, rapport d'incident.

Observation: j'ai pu observer les enfants jouer une bonne partie de l'avant-midi dehors, lavage des mains lors de la rentrée, dîner ainsi que la préparation pour la sieste.

Rappel: Les dossiers des employés doivent être à jour en tout temps en ce qui concerne le DS, casier judiciaire et RCR.

Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Cette lacune sera corrigée lorsque les éducatrices auront terminé la formation exigée.

original signé par
Karine Basque

Le 27 octobre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Karine Chenard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 octobre 2022

Date